Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_005-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 4 juin, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Absents :
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 29/05/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 03/06/2026
Laëtitia NICOLAS

Date de convocation : 27/05/2026 Date d'affichage convocation : 28/05/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 11/06/2026

Sur proposition de Mme la Maire et en l'absence d'autres élus candidats à l'ouverture de la séance, **Mme Séverine GUYOT** est désignée en tant que **secrétaire de séance.**
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=vVnUBP9-u8E)

Délibération 2026 06 005
TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2026/2027

Mme Christine Le Cadre propose de fixer les tarifs 2026/2027 de la restauration scolaire.
Le reste à charge par repas et par type de public étant conséquent lors du transfert de compétence, des simulations de nouveaux tarifs ont été réalisées, en tenant compte de :

- Reste à charge à recouvrir concernant le collège, 2.219 € contre 1.775 € en 2025-26. Donc hausse de 0.45€ à appliquer.
- 2 scénarios sont proposés, basés sur les principes appliqués les années précédentes et le principe appliqué sur la hausse des tarifs école de musique.

➢ 1 scénario avec une application de 1% inflation sur les 3 premières tranches de QF et 2% sur les 3 dernières tranches, et une graduation du reste à charge de 0.45€ pour le collège
➢ 1 scénario avec une application de 1% inflation sur les 3 premières tranches de QF et 2% sur les 3 dernières tranches, et une application fixe du reste à charge de 0.45€

La commission enfance jeunesse vie scolaire qui s'est réunie le 7 mai 2026 s'est prononcée pour le scénario 1.

Considérant tous ces éléments, les tarifs suivants sont proposés :

Tranches QF	Maternelle	Elémentaire	Collège
A - QF ≤ 360€	3.03 €	3,13 €	4.70 €
B - 361€ à 560€	3.23 €	3.34 €	5.00 €
C – 561€ à 800€	3.44 €	3.54 €	5.30 €
D - 801€ à 1 200€	3,83 €	3,93 €	5.95 €
E - 1 201€ à 1 800€	4,18 €	4,28 €	6.70 €
F - QF≥ 1 801 €	4,64 €	4,74 €	7.10 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_005-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Emission de la 1ère carte	5,00 €
Renouvellement carte	15,00 €
Pénalité retard dossier	15,00 €

Publics/Prestations	Tarifs
Agents communaux accompagnateurs	5.90 €
Autres adultes	8.43 €

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des membres présents ou représentés (24 pour), 1 voix contre (Michèle COLLIN) et 3 abstentions (Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN), APPROUVE les propositions de tarifs de restauration scolaire qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	La secrétaire de séance, Séverine GUYOT
MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan) *	MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan) *